

› L'ALTERNANCE EN B.U.T. GÉNIE BIOLOGIQUE

PARCOURS «SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT ET ECOTECHNOLOGIES»

3^{ÈME} ANNÉE

RNCP 35370

› LA FORMATION

- | Un Bachelor Universitaire de Technologie Génie Biologique, parcours « Sciences de l'Environnement et Ecotechnologies » dispensé à l'IUT de La Réunion à Saint-Pierre. Le BUT est un diplôme reconnu d'Etat.
- | Alternance en 3^{ème} année.
- | 17 semaines à l'IUT et **35 semaines en entreprise** pour 12 mois de contrat.
- | Une pédagogie par la technologie avec des TP, des projets en groupe et en autonomie, des « Situations d'Apprentissage et d'Evaluation » (SAé).
- | Accompagnement de l'alternant par un tuteur pédagogique tout au long du contrat.



› COMPÉTENCES ET MISSIONS DES ALTERNANTS EN GB SEE

Les alternants peuvent travailler dans les secteurs de l'environnement et de l'industrie : laboratoire d'analyse industrielle, distribution et assainissement d'eau, exploitation éco-industrielle, espaces naturels ...

EXEMPLES DE MISSIONS CONFIEES AUX ALTERNANTS

RÉALISER DES ANALYSES AVANCÉES EN BIOLOGIE

- Réaliser des analyses microbiologiques, biochimiques ou moléculaires

MENER UNE DÉMARCHÉ EXPÉRIMENTALE SCIENTIFIQUE

- Contribuer à l'élaboration et au suivi d'un projet scientifique
- Apporter une réponse adaptée (veille technologique et réglementaire, proposition et évaluation de méthodes ...)
- Gérer les tâches d'un projet (planification, organisation, collecte analyse et traitement des résultats, bilans écrits et oraux)

GÉRER LES MILIEUX NATURELS ET ANTHROPISES

- Mettre en pratique les outils techniques (SIG, modélisation) et les outils juridiques dans la gestion et la protection des milieux.
- Mettre en œuvre un plan de gestion des écosystèmes (analyse bibliographique, réalisation d'un diagnostic d'un écosystème, élaboration des protocoles, collecte des données écologiques, ...)
- Etudier les impacts environnementaux et mettre en place des actions de restauration, de conservation, d'aménagement éco-paysager

TRAITER LES POLLUTIONS

- Mettre en œuvre les mesures d'analyses physico-chimiques et microbiologiques des polluants
- Participer à l'exploitation et à l'optimisation des unités des traitements
- Exploiter les normes et la réglementation en vigueur sur le suivi des rejets (Directive Cadre Eau, ...)
- Estimer l'impacts des rejets sur les milieux (évaluation des risques sanitaires et écotoxiques)
- Mettre en œuvre les techniques de dépollution et de restauration (dépollution des sols, bioremédiation...)

DÉPLOYER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Identifier les acteurs impliqués dans l'économie circulaire et les intégrer dans une approche RSE
- Mettre en œuvre des stratégies relatives à l'économie circulaire en optimisant la gestion des filières des déchets (valorisation des déchets issus d'activités économique-industrielles)
- Mettre en place des outils de diagnostics environnementaux dans l'analyse et la réduction de l'empreinte environnementale (pollution numérique, transports, démarche éco-responsable, préservation des ressources...)
- Animer des activités Qualité Sécurité Environnement et communiquer sur des actions liées à la transition écologique.

RYTHME PRÉVISIONNEL DE L'ALTERNANCE 2024-2025

MAJ : 12 juin 2024

AOÛT 2024	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER 2025	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 S	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 V	2 M	2 S	2 S	2 L	2 J	2 D	2 D	2 V	2 V	2 L	2 M
3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 S	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L
8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 S	8 J	8 J	8 D	8 M
9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M
10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 J	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 V	23 L	23 M	23 S	23 J	23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V
26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S
27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 S	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J	30 D	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 S	31 J	31 M	31 V	31 M	31 V	31 L	31 L	31 J	31 S	31 D	31 J

REMUNERATION DES ALTERNANTS

Exonération des charges sociales (salaire brut = salaire net)



18-20 ans

21-25 ans

+ 26 ans

2^{ème} année BUT

51% du Smic soit 901,13 €

61% du Smic soit 1077,82€

100% du Smic soit 1766,92 €

3^{ème} année BUT

67% du Smic soit 1183,83 €

78% du Smic soit 1378,20 €

* barèmes nationaux en date du 01/01/2024. Des accords de branche peuvent fixer des rémunérations plus avantageuses pour les alternants.

Information contrat d'apprentissage : aucun reste à charge pour l'entreprise !

Les frais sont entièrement couverts par votre OPCO

Tout savoir sur l'alternance et faire des simulations : www.alternance.emploi.gouv.fr



AIDE AUX ENTREPRISES



6000 €

d'aide gouvernementale aux entreprises privées pour l'embauche d'un alternant de moins de 30 ans.

Cette aide est accordée pour la première année d'exécution des contrats d'apprentissage conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, elle est de 6000 € maximum.

Cette aide exceptionnelle n'est pas cumulable avec l'aide unique aux employeurs d'apprentis mais elle est cumulable avec les aides spécifiques pour les apprentis en situation de handicap.

L'ALTERNANCE COMME LEVIER DE PRÉ-RECRUTEMENT

- Formez des futurs collaborateurs à **vos métiers** et à **votre culture professionnelle**.
- Apporter un **regard neuf** et des **compétences nouvelles** dans vos équipes.
- Être partenaire de la formation et **participer à la professionnalisation** des futurs diplômés.
- Anticiper la **croissance** de votre structure et pérenniser son développement.

CONTACTS

Contact administratif

Pôle Formation Continue et Alternance
Willy BOULANGER
willy.boulanger@univ-reunion.fr
0262 96 29 53

Contact pédagogique

Jean Patrick IDOUMBIN
jean.idoumbin-moutin@univ-reunion.fr

IUT DE LA RÉUNION
Institut Universitaire de Technologie

UR UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION